

## Chapitre 15

# Les pratiques discriminatoires envers les minorités ethniques ou homosexuelles : *deux visages de l'exclusion*

## Les auteurs

May Clarkson

*May Clarkson détient une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal et un doctorat en anthropologie de l'Université Laval. Agente de recherche au ministère de la Santé et des Services sociaux (Québec) depuis 1982, elle a été membre du conseil d'administration de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes de 1983 à 1990 et rédactrice en chef de Plaidoyer-Victimes (bulletin d'information) de 1984 à 1990. En 1993, elle a été membre du comité de travail de l'Association canadienne de santé publique sur la violence (CPHA Working Committee, Violence: A Public Health Perspective), et, en 1994, consultante sur le Plan d'action sur la violence de l'organisation panaméricaine de la santé (Washington, USA).*

Michel Clermont

*Michel Clermont détient une maîtrise en sociologie de l'Université Laval. Agent de recherche au ministère de la Santé et des Services sociaux (Québec) depuis 1986, il a été le principal rédacteur du mémoire présenté par la Coalition Gaie-Québec lors de la consultation publique tenue par la Commission des droits de la personne du Québec (novembre 1993). Depuis 1994, il est membre du Groupe de travail ministériel sur l'état des services sociaux et de santé destinés aux personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles. En 1996, il a publié Santé, bien-être et homosexualité: Éléments de problématique et pistes d'intervention.*

## Résumé

Summary

Discrimination, that is to say "the fact of separating a social group from another by treating it worse", can be practiced against different subgroups. This social depreciation can be expressed in many different ways, from prejudice,

mockery, segregation or ostracism, up to physical violence. To illustrate this, two types of discrimination which can sometimes be found in Québec will be discussed. They are racism and discrimination against homosexuals. The article will also focus on the impact of these on the victims.

Cet article se veut une réflexion sur certaines formes de discrimination et sur leur lien avec la violence. Qu'est-ce que la discrimination? Au sens courant, selon le Petit Robert, c'est « le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal ». Au point de départ, ceci implique que l'on considère un individu ou un groupe comme « différent » de soi, et que l'on utilise cette différence pour justifier l'infériorisation et le rejet. La perception de soi comme différent de l'autre constitue un processus normal du développement de l'être humain, et un généticien humaniste, comme Albert Jacquard, peut faire « l'éloge de la différence ». Là où cette différenciation pose problème, c'est lorsqu'elle sert de point de départ à l'établissement de relations de pouvoir, de domination ou d'exclusion. Une telle discrimination constitue une forme de violence structurelle au sens où l'entend Élise Boulding (1980: 250–251):

*Le concept de violence structurelle, qui sert de support à la violence du comportement, s'applique aux structures organisées et institutionnalisées de la famille et aux systèmes économiques, culturels et politiques qui font que certains individus sont des victimes à qui l'on refuse les avantages de la société et que l'on rend plus vulnérables à la souffrance et à la mort que les autres. Ces structures déterminent également les pratiques de socialisation qui incitent les individus à infliger ou à subir, suivant leur rôle.*

Boulding faisait référence à une forme de discrimination particulière, le sexisme, et à une forme d'organisation sociale dans laquelle les hommes contrôlent et dominent les femmes. De fait, une telle discrimination d'un groupe de personnes par un autre groupe peut s'effectuer en fonction de caractéristiques biologiques (par exemple, une déficience physique ou mentale, l'âge, le sexe ou la couleur de la peau), comportementales (diverses formes de marginalité) ou culturelles (tel le rejet d'un peuple en fonction de sa langue ou de sa religion). La discrimination entraîne ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle un « handicap » ou un désavantage social, concept qui présente les caractéristiques suivantes: il est défini en fonction d'une « déviation à la norme »; cette évaluation dépend des normes culturelles, « ainsi une personne peut être handicapée dans un groupe et pas dans un autre – le temps, l'endroit, le statut et le rôle étant tous des éléments de contribution »; l'évaluation se fait habituellement au désavantage de l'individu concerné; enfin, « les attitudes et les réponses du non-handicapé jouent un rôle central dans le modelage de l'ego et la définition

des possibilités pour un individu potentiellement désavantagé : ce dernier est très peu libre de déterminer ou de modifier sa propre réalité » (OMS, 1993). Toujours selon l'OMS, « dans le domaine de la santé, le désavantage social pour un individu donné résulte d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux ou culturels) ». Ainsi, un paraplégique sera socialement désavantagé s'il est limité dans ses déplacements, dans l'accès à certains édifices publics, et ainsi de suite. Ce désavantage sera toutefois beaucoup moindre si la réponse du milieu est non discriminatoire et si l'environnement est modifié de façon à faciliter ses déplacements (fauteuil motorisé, rampes d'accès...). D'autre part, toujours dans le domaine de la santé, une personne peut souffrir d'un désavantage en l'absence d'une déficience ou d'une incapacité. L'exemple qu'en donne le document publié par l'OMS est celui d'un individu qui, bien que guéri d'un épisode psychotique aigu, peut être tenu à l'écart comme « malade mental ». On voit donc à quel point c'est le regard social (et lui seul) qui impose le désavantage, qui stigmatise l'individu, dans la mesure où il perçoit l'Autre comme différent et donc dangereux, différent et donc inférieur, voire à la limite, différent donc inexistant.

La discrimination peut s'exercer à l'égard de différents sous-groupes : femmes, jeunes, personnes âgées, groupes ethniques ou religieux, malades mentaux, séropositifs, handicapés physiques, pauvres, délinquants, homosexuels, « punks » ou autres marginaux... L'intolérance peut d'ailleurs s'exercer à l'égard de plusieurs groupes à la fois. Le Comité d'intervention contre la violence raciste (1992 : 72) rapporte par exemple qu'au cours d'une « virée » de skinheads au Carré Saint-Louis de Montréal, le 12 janvier 1991, « des homosexuels, de même que deux couples de race noire et un homme d'origine arabe, sont attaqués et blessés », et que le numéro de juillet/août 1991 du *Klansman* appelle à la violence « contre les Noirs, les Juifs et les handicapés ». Nul n'est à l'abri de la discrimination, puisque, comme le chante si justement Sylvain Lelièvre, « on est toujours l'indigène d'un autre ». Il n'en demeure pas moins que dans toute société, la discrimination risque de s'exercer plutôt contre ceux qui ne correspondent pas aux normes ou à l'« idéal » social, tels que définis selon un système de valeurs forcément subjectif. Cette dévalorisation sociale peut s'exprimer de diverses façons, depuis les préjugés, la moquerie, la ségrégation ou l'ostracisme jusqu'à la violence physique. Dans certains cas, le rejet sera d'autant plus douloureux qu'on l'aura vécu au sein de sa propre famille. Dans la suite de cet article, à titre d'illustration, nous décrirons deux types de discrimination qui ont parfois cours au Québec, soit : le racisme et la discrimination à l'égard des personnes homosexuelles, et leur impact sur les personnes qui en sont victimes.

On constatera que ces deux parties ont été traitées différemment, avec un plus large recours à la documentation scientifique en ce

qui touche la discrimination raciale, et au témoignage direct en ce qui concerne la discrimination basée sur les orientations sexuelles. D'une certaine façon, ces deux approches reflètent l'état d'avancement de la réflexion sur ces thèmes en milieu québécois. On y trouve en effet davantage de documentation scientifique consacrée au racisme, alors que la discrimination envers les gais et lesbiennes commence tout juste à susciter l'intérêt de la communauté scientifique, peut-être, comme le disent certains, parce que « si on s'y intéresse, on a peur de passer pour gai » !

La tenue d'une consultation publique sur la violence et la discrimination envers les gais et lesbiennes (Commission des droits de la personne, 1994) a permis de brosser un tableau des actes de violence et d'intolérance homophobes au Québec. En outre, *Le médecin du Québec* a consacré son numéro de septembre 1993 à la médecine « gaie », soulignant entre autres les difficultés rencontrées par la population homosexuelle dans le recours aux soins et aux services, et les préjugés dont ces personnes sont victimes. Un ouvrage publié en 1994, *La peur de l'autre en soi: du sexisme à l'homophobie*, présente divers points de vue d'auteurs français, allemands ou québécois. Il nous a tout de même paru pertinent d'illustrer, par des témoignages recueillis en entrevue, la discrimination dont sont victimes des personnes homosexuelles, telle que vécue dans la vie quotidienne. Quant à la discrimination raciale, certains témoignages recueillis par le Comité d'intervention contre la violence raciste illustrent de façon brève mais éloquente.

## Le racisme

Qu'entend-on par racisme? *A priori*, on peut dire qu'il s'agit d'une croyance ou d'une idéologie visant à hiérarchiser les groupes humains et à « inférioriser » certains de ces groupes (Tremblay, 1991). Cette hiérarchisation se fait en fonction de critères tels que la couleur de la peau, liée à la présence d'un pigment, la mélanine, qu'on trouve pourtant en quantité variable chez les humains de toutes races et origines! Une telle distinction n'est pas sans rappeler celle qu'on faisait jadis entre les nobles, au sang « bleu », et les roturiers. Dans un cas comme dans l'autre, on s'appuiera sur des différences biologiques (réelles ou perçues comme telles) afin de rationaliser une « mise en minorité » sociale, économique ou politique d'un groupe. Selon McAll (1994: 668), « ...le statut de « minoritaire », selon les définitions juridique ou sociologique du terme, se réfère à la non-possession de l'ensemble de droits que possèdent les acteurs majoritaires ». En ce sens, on peut dire par exemple que les Noirs d'Afrique du Sud constituaient une « minorité » sous le régime de l'apartheid, malgré leur évidente supériorité numérique. Le racisme, « élaboration de fantasmes, de théories et de pratiques discriminatoires » (Poliakov, 1976: 36),

n'a par ailleurs pas toujours recours à un rationnel biologique, puisqu'il définit parfois la « race » en fonction de l'ethnie, des frontières, de la religion ou de la langue d'usage.

Quelle serait l'ampleur du racisme au Québec? Selon une enquête menée par la firme Léger et Léger en 1991, 7% des Québécois se considèrent personnellement racistes et 52% d'entre eux sont d'avis que les Québécois, dans leur ensemble, sont « très » ou « plutôt » racistes (Crelinsten et Jedwab, 1992). D'autre part, selon un sondage Crop-La Presse effectué en mars-avril 1992, 42% des membres des communautés culturelles vivant au Québec trouvent les Québécois de souche racistes à l'endroit des groupes ethniques en général, et « un Québécois de nouvelle souche sur trois trouve que les Québécois de vieille souche, anglophones ou francophones, sont racistes à l'endroit de son [propre] groupe ethnique » (Leblanc, 1992). Reste à savoir ce que recouvre, dans l'esprit des gens, ce terme de racisme: s'agit-il de xénophobie (hostilité à l'égard des étrangers) ou de racisme érigé en système? Quoi qu'il en soit, on peut au moins présumer que la perception qu'on en a se base sur des paroles, des attitudes ou des actes discriminatoires à l'égard des minorités.

Selon le Comité d'intervention contre la violence raciste (1992: 50):

*autant sur le plan juridique que sur celui des structures politiques et des déclarations de principes, le Québec a choisi l'ouverture aux différences, désavouant le racisme et, a fortiori, la violence raciste.*

*Pourtant, dans la réalité quotidienne, la société québécoise n'est pas exempte d'attitudes et de pratiques racistes: discrimination raciale dans l'industrie du taxi et dans le logement, comme l'ont montré des enquêtes de la Commission des droits de la personne du Québec; discrimination sur le marché du travail; propos tenus lors de tribunes radiophoniques; graffitis; agressions, etc. Subtil ou manifeste, le racisme est bien vivant chez nous.*

## Les pratiques discriminatoires: du travail à l'accès au logement

Selon Bibeau et coll. (1992), au Québec, c'est dans le domaine du travail que l'on trouverait le plus grand nombre de pratiques discriminatoires. D'après ces auteurs, chez les employeurs dans les secteurs primaire et secondaire, le racisme tendrait à se camoufler, par exemple en ramenant le harcèlement racial à des problèmes de « conflit de personnalité » ou en justifiant par des prétextes fallacieux l'absence d'une promotion méritée.

Par contre, le racisme serait plus évident dans certains emplois du secteur tertiaire; les auteurs donnent en exemple l'existence de systèmes «de fouille et d'humiliation publiques» et le harcèlement sexuel vis-à-vis des femmes de chambre dans le domaine de l'hôtellerie, et l'exploitation des divisions ethniques pour «mieux contrôler» les employées dans les usines du textile et du vêtement. On peut aussi mentionner l'industrie du taxi à Montréal, domaine où la discrimination envers les chauffeurs appartenant à des «minorités visibles»<sup>1</sup>, tant de la part des employeurs que de la part de clients potentiels, a souvent été évoquée et dénoncée. Comme le souligne McAll (1994: 668), «différentes catégories d'acteurs majoritaires [...] travaillent activement à la construction et au maintien de frontières à l'égard des populations minoritaires dans une variété de contextes sociaux». Ceci se manifeste également dans le domaine de l'accès au logement; non seulement les propriétaires ont-ils recours à divers prétextes pour refuser un bail à des immigrants, mais en outre, le prix des logements locatifs, dans la région de Montréal, serait systématiquement plus élevé dans les secteurs à forte densité et présence ethnique comme Parc Extension, Saint-Louis, Parc Kent ou la Petite-Bourgogne (Bibeau et coll., 1992).

### Les «forces policières» et les minorités ethniques

Les relations entre les corps policiers et certaines minorités racisées posent également un problème, comme le souligne le rapport du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques (Commission des droits de la personne, 1988). Certaines des constatations de ce rapport sont reprises par McAll (1994: 659) de la façon suivante:

*Lors de confrontations entre Blancs et Noirs, les policiers ont tendance à intervenir en présupposant que ce sont les Noirs qui sont les agresseurs et les Blancs les victimes, même quand il s'agit d'un appel à l'aide qui a été logé par un Noir; une proportion moindre de Noirs sont libérés sur promesse de paraître; les plaintes déposées par les Noirs sont jugées recevables moins souvent que celles dépo-*

---

1 Cette expression fréquemment utilisée porte à confusion... Visibles par rapport à quoi? Par rapport à qui? Les mêmes minorités peuvent-elles être dites «visibles» parce qu'on les distingue et «invisibles» parce qu'on les ostracise? Et pourquoi un être humain, quel qu'il soit, devient-il plus «visible» qu'un autre? Selon les termes de Madeleine Huet, «dans une société vraiment pluraliste, la couleur devrait être transparente» (Bibeau et coll., 1992, postface: 283).

*sées par les Blancs; les ressources policières sont surconcentrées dans les quartiers à forte présence de minorités racisées, ce qui mène à des taux d'arrestation élevés pour les membres de ces minorités, taux qui mènent à leur tour à l'augmentation des effectifs policiers [...].*

Le Comité d'intervention contre la violence raciste (1992: 91) rapporte plusieurs exemples de « comportements inacceptables » de la part de policiers envers des membres de groupes minoritaires, et précise que « compte tenu de leurs pouvoirs et responsabilités, leur conduite doit précisément être, à cet égard et en général, irréprochable ». En d'autres termes, c'est justement parce que leurs fonctions permettent les rapports de force qu'ils doivent voir à ne pas abuser de ce pouvoir, au détriment de quelque groupe que ce soit.

## Le racisme au quotidien

Le racisme peut se manifester de façon virulente, par diverses formes d'agression verbale ou physique. Selon Barrette (1990), le langage raciste a particulièrement recours à des images péjoratives du corps (grossissement caricatural, sueur, saleté, évocations de fonctions corporelles ou références scatologiques) qui tendent à « animaliser » l'autre. Toujours selon Barrette (1990: 8), les perceptions racistes ne proviennent pas d'une simple ignorance (à laquelle on pourrait pallier par l'information), mais d'une mésinformation, c'est-à-dire d'un apprentissage biaisé négativement de ce que représente la culture minoritaire: « il y a au coeur du racisme de vastes constructions de l'esprit, transmises par les voies habituelles de l'acculturation, et constituant le tissu des préjugés et des stéréotypes, qui conditionnent non seulement le discours sur les autres mais aussi et surtout la perception qu'on en a ». On ne s'étonnera pas que cette « promotion exacerbée de l'intolérance » (Comité d'intervention contre la violence raciste, 1992: 70) entraîne à son tour des flambées de violence physique:

*La violence physique est une dimension caractéristique du mode d'intervention des groupes racistes sur la scène publique. La fonction de cette violence contre les minorités raciales et ethniques est claire: on leur envoie le message qu'ils ne sont pas les bienvenus, qu'ils doivent partir, et que s'ils persistent à rester, ils seront toujours en danger.*

Le Comité d'intervention contre la violence raciste a relevé, en dépouillant les journaux, bon nombre de ces incidents de violence, dont la plupart mettaient en cause des skinheads, parfois affiliés à des groupes de l'extrême-droite raciste (Ku Klux Klan, Aryan Resistance Movement, Mouvement les Jeunesses aryennes...): altercations, attaques armées,

profanation de pierres tombales dans des cimetières juifs, et ainsi de suite. Bien que ces incidents paraissent mettre en cause le plus souvent des victimes de race noire, des Latino-américains ou des Juifs, il semble que la guerre du Golfe ait également favorisé l'expression chez certains Québécois de sentiments anti-arabes ou anti-musulmans: «20 janvier 1991, un couple d'origine arabe et leur fils se voient refuser l'accès à un autobus de la Rive-Sud par la conductrice: vous les Arabes, vous faites du trouble partout où vous allez, rentrez donc chez vous » (Comité d'intervention contre la violence raciste, 1992: 75). De la même façon, la crise d'Oka et l'occupation du Pont Mercier par les Mohawks de Kahnawake, à l'été 1990, ont contribué à exacerber chez certaines personnes le racisme à l'égard des populations autochtones. Entendons-nous bien, toutefois: dans un cas comme dans l'autre, «l'événement déclencheur» sert de prétexte à l'expression d'un racisme préexistant (parfois à l'état latent), il n'est pas la «cause» du racisme.

D'autre part, il existe au Québec un certain nombre de groupes xénophobes qui se posent en défenseurs de l'identité ethnique et linguistique, tels le Mouvement pour la survie de la nation, SOS-Génocide ou le Mouvement pour une immigration restreinte et francophone. La propagande de ces groupes viserait plus particulièrement les minorités anglophones. Le Comité souligne par ailleurs qu'il ne faut pas pour autant associer le nationalisme québécois à l'intolérance: «si quelques groupes ou individus dérapent vers la xénophobie, voire le racisme, il reste que la plupart des nationalistes reconnaissent la nécessité d'engager un dialogue constructif avec la communauté anglophone et les communautés ethnoculturelles» (Comité d'intervention contre la violence raciste, 1992: 84)<sup>2</sup>.

Selon Bibeau et coll. (1992: 173), «divers problèmes psychologiques peuvent surgir dans les cas de discrimination et de harcèlement racial: démotivation, dévalorisation, perte de confiance en soi et de fierté». Comme dans le cas des victimes de sexisme, ajoutent-ils, les personnes victimes de racisme en viennent à remettre en question leurs propres compétences, leurs qualifications et leur système de valeurs. On verra que la même dynamique se retrouve chez les homosexuels victimes de discrimination.

## La discrimination à l'égard des homosexuels

La minorité homosexuelle se distingue des minorités dites «visibles» en raison de la dissimulation possible du stigmate ou du handicap. Certains

2 À cet égard, plus insidieusement, le concept de «vrai Québécois» que l'on voit parfois émerger dans la littérature n'est pas tout à fait exempt d'une connotation racisante. À ce sujet, malgré la controverse qu'il a pu susciter, voir l'essai d'Esther Delisle, *Le traître et le Juif* (1992).



homosexuels peuvent ainsi, dans un milieu qui leur est hostile, taire leur appartenance, se donner un certain contrôle sur leur destinée, avoir accès au pouvoir et s'inscrire dans le circuit de la majorité. Pour les gais et lesbiennes, cette stratégie du silence exige des efforts soutenus tout au long des activités de la vie quotidienne. Imposée par un regard social perçu comme réprobateur et méprisant, elle crée l'espace pour la peur diffuse d'être démasqué, cette peur également portée par les proches, les parents des gais, les enfants ayant un père gai ou une mère lesbienne. Le masque peut prévenir le désavantage social; il n'en reste pas moins lourd à porter. La réprobation sociale de l'homosexualité peut d'ailleurs être intériorisée jusqu'à l'auto-exclusion, et l'homosexualité peut dans certains cas être condamnée par ceux-là mêmes qui la pratiquent. Selon une étude sur l'homosexualité, la bisexualité et le Sida effectuée en 1991, 20% des bisexuels manifesteraient de l'intolérance quant à l'homosexualité (Messiah et Mouret-Fourme, 1993).

### **L'isolement: pas de passé, pas d'avenir ?**

La famille qui découvre l'homosexualité d'un de ses membres est souvent la première à manifester ce rejet et à imposer le silence, et l'apprentissage permettant l'intégration de cette « différence », contrairement à ce qu'on peut observer dans certaines autres minorités, n'est pas habituellement inclus dans le processus de socialisation. Par exemple, l'enfant juif ou noir sera incité à développer une solidarité avec les siens, à s'inscrire dans la continuité de son histoire et à développer ou conserver la fierté de ses origines, alors que dans le cas des personnes homosexuelles, l'absence ou l'ignorance d'un destin historique les condamne en fait à réinventer leur trajectoire. Retraçant l'histoire des homosexuels des débuts de l'ère chrétienne jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, John Boswell (1980) observe qu'à travers les traductions successives des textes, dans les rapports amoureux homosexuels, on a changé le sexe et le prénom d'un des protagonistes ou omis les noms des personnages afin de présenter des rapports hétérosexuels. Ne pouvant s'inscrire dans une histoire – ne serait-ce que d'oppression – où ils ou elles reconnaîtraient leurs semblables, les homosexuels peuvent se retrouver particulièrement isolés. Par ailleurs, cette prise de conscience de leur exclusion a donné naissance au Québec à une sous-culture distincte favorable au développement d'une solidarité entre les personnes gaies, comme en témoignent actuellement de nombreux regroupements tels le Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, Dignité Montréal, la Coalition gaie et lesbienne de Québec, les Forces d'une ère nouvelle de Jonquière, et bien d'autres encore.

Les situations de marginalité impliquent souvent des risques d'abus ou de violence. Les audiences de la Commission des droits de la